

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 752

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 41.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à tenir compte de l'adoption, à l'article 149 de la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008, de dispositions identiques à celles prévues au présent alinéa.